

Maturité spécialisée
Communication – Information
Informatique de gestion

2024 – 2025



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

SOMMAIRE

Introduction	5
Conditions d'admission en MSCl informatique de gestion	5
Composition de l'année MSCl informatique de gestion	5
Prestations complémentaires en MSCl informatique de gestion	6
Étude des langues secondes	6
Travail de maturité spécialisée MSCl informatique de gestion	7
Réussite de la MSCl informatique de gestion	13
Rôles des référent-e-s/répondant-e-s	14
Suivi administratif	14
Admission en 1 ^e année Bachelor à la HEG	14
Calendrier	16

INTRODUCTION

La maturité spécialisée communication-information en informatique de gestion (MSCI informatique de gestion) est un titre de l'école de culture générale (ECG) qui donne accès à la formation *Bachelor* dans la filière Informatique de gestion de la Haute école de gestion (HEG) de Genève.

La maturité spécialisée communication-information en informatique de gestion est basée sur une collaboration entre l'École de culture générale, l'École supérieure d'informatique de gestion (ESIG) et la Haute école de gestion (HEG) de Genève.

La MSCI informatique de gestion est organisée pour l'ensemble des ECG par l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann, située à Plan-les-Ouates, 24, route de Base.

I. CONDITIONS D'ADMISSION EN MSC I INFORMATIQUE DE GESTION

Pour être admis-e en année de maturité spécialisée communication-information en informatique de gestion, qui exige un niveau avancé dans les langues étrangères, l'élève doit avoir :

- obtenu le certificat ECG option communication - information, avec une note annuelle supérieure ou égale à 4,0 dans la moyenne des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP) ;
- atteint le niveau B1 (CECR) attesté par un certificat, atteint dans les deux langues secondes étudiées au certificat (anglais et allemand ou italien) ;
- effectué un séjour linguistique de cinq semaines au moins dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat de d'ECG, après l'obtention du titre et avant le début de la MSCI.

Un bon niveau en mathématiques est recommandé.

II. COMPOSITION DE L'ANNÉE MSC I INFORMATIQUE DE GESTION

La MSCI en informatique de gestion comprend des prestations complémentaires et un travail de maturité spécialisée :

- le programme de la classe passerelle à l'ESIG ;
- deux séjours linguistiques dans les régions linguistiques correspondant aux langues étudiées au certificat ;
- des cours de préparation aux certificats B2 ;
- un certificat B2, selon CECR, dans les deux langues secondes (anglais et allemand ou italien) ;
- un travail de maturité spécialisée sous forme d'un dossier de recherche théorique.

La présence assidue aux cours et la totalité des prestations complémentaires est obligatoire. Selon l'article 42 du *Règlement relatif à l'école de culture générale* (RECG – C1 10.70), si les absences sont trop nombreuses au cours de l'année scolaire, l'échec de la MSCI peut être prononcé.

III. PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN MSC I INFORMATIQUE DE GESTION

III.1. CLASSE PASSERELLE À L'ESIG

L'étudiant-e suit la totalité du programme de l'année passerelle à l'ESIG, divisée en deux périodes de cours théoriques (7 et 13 semaines) et deux autres d'intégration professionnelle (10 semaines chacune).

Selon les périodes, les cours représentent entre 8 et 26 heures hebdomadaires et le travail de l'élève 6 à 24 heures. Chaque période totalise 32 heures hebdomadaires.

Le programme théorique est composé de cours à orientation :

- "économique et commerciale" : - français et anglais professionnels, comptabilité, économie d'entreprise et bureautique ;
- "informatique" : - système d'exploitation, langages, outils et concepts Web.

Les deux périodes d'intégration professionnelle mettent l'étudiant-e en situation équivalente à celle du monde du travail dans le domaine de l'informatique de gestion. Elles permettent de sensibiliser les étudiant-e-s aux compétences sociales et professionnelles.

III.2. ÉVALUATION DE L'ANNÉE PASSERELLE

Les travaux dans les cours et ateliers professionnels sont notés par les enseignant-e-s de la classe passerelle de l'ESIG. La réussite de l'année est évaluée selon les critères de promotion pour la classe passerelle :

- la moyenne générale supérieure ou égale à 4.0
- la somme des écarts à la moyenne des notes insuffisantes est inférieure ou égale à deux points
- aucune moyenne de discipline n'est inférieure à 2.5
- la note du projet final est supérieure ou égale à 4.0

En fin d'année, les résultats de la passerelle sont homologués par la mention "validé" correspondant à une moyenne supérieure ou égale à 4.0.

IV. ETUDE DES LANGUES SECONDES

IV.1 SÉJOURS LINGUISTIQUES

Dans le cadre de la MSC I informatique de gestion, l'étudiant-e doit effectuer deux séjours linguistiques de cinq semaines au moins, en anglais et en allemand ou en italien (le premier après l'obtention du certificat ECG l'été qui précède le début de la MSC I et le second l'été suivant). L'organisation de ce séjour est à la charge de l'élève.

L'objectif des séjours est de développer les compétences de la communication orale par l'immersion. La fréquentation de cours de langue sur place est recommandée, mais non obligatoire.

IV.1.1 Validation

Le séjour linguistique est validé par :

- une attestation, en bonne et due forme, délivrée soit par une école pour des cours fréquentés, soit par un employeur, une institution ou une famille d'accueil qui atteste d'une activité dans la langue cible ;
- par des documents qui justifient d'activités d'immersion dans la langue cible pendant toute la durée du séjour.

IV.1.2 Aide financière

En cas de nécessité, une demande de financement peut être adressée par le biais du/de la conseiller-ère social-e de l'ECG au bureau des échanges linguistiques et mobilité du département de l'instruction publique (DIP) qui transmettra à qui de droit pour traitement du dossier.

Une aide financière sous forme de subvention est possible dans le cadre du programme professionnel MSC1 en Europe, qui est piloté et coordonné par l'Unité transversale Echanges & Mobilité du DIP (EL&M).

IV.2 COURS ET EXAMENS DE LANGUES

Des cours de préparation au certificat B2 des deux langues sont organisés par l'ECG pendant l'année de MSC1. Ils auront lieu entre mars et juin, à raison de 6 heures hebdomadaires par langue sur une durée totale de 14 semaines.

A la fin de chaque mois d'août, une session d'examens organisée par l'ECG aura lieu.

Les élèves ont aussi la possibilité de passer ou repasser un examen de niveau B2, organisé par leurs soins dans une école de langue, validé par l'ECG.

V. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE MSC1 INFORMATIQUE DE GESTION

V.1 DEFINITION, CONTENU ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU TMsp

Le travail de maturité spécialisée MSC1 informatique de gestion est un travail de recherche individuel composé d'un dossier écrit et d'une soutenance orale. Le TMsp rend compte de la capacité de réflexion du/de la candidat-e ainsi que de sa capacité à traiter un sujet choisi, de manière suivie, structurée et documentée, à appliquer de manière autonome les compétences méthodologiques acquises pendant la formation et à porter un regard critique tant sur le sujet choisi que sur ses propres connaissances.

V.1.1 Compétences

L'élève est capable de :

- montrer les connaissances théoriques acquises dans le cadre des cours et des recherches documentaires personnelles ;
- mener une enquête et/ou analyser les résultats de ses lectures ou ses recherches ;
- confronter des sources variées et en synthétiser l'essentiel ;
- identifier des pistes de réflexion ;
- conduire une réflexion cohérente, structurée et concise sur un sujet de recherche ;
- s'investir avec régularité et autonomie ;
- faire preuve d'une méthodologie pertinente ;
- communiquer avec clarté son processus d'apprentissage et le contenu de sa recherche, par écrit comme à l'oral.

V.1.2 Type de thématique : choix du sujet

La thématique doit être liée au monde de l'informatique de gestion : les systèmes d'information, la communication ou la gestion des données. L'étude doit porter sur un sujet tiré de l'un des domaines de l'informatique de gestion et traiter un aspect professionnel spécifique.

Domaines professionnels de l'informatique de gestion :

- développement de systèmes d'information (conception, implémentation d'un système d'information) ;
- programmation ;
- sécurité informatique et protection des données ;
- exploitation, transmission des données, réseaux ;
- modélisation (conception de modèles d'analyse) ;
- robotisation et intelligence artificielle ;
- conservation et stockage de données en local et/ou dans le cloud ;
- systèmes Intranet ou Extranet ;
- numérisation de processus ;
- eRéputation et présence sur Internet.

La recherche doit se référer à un exemple concret d'application dans une entreprise privée, dans un commerce, dans une industrie, dans une institution sanitaire ou sociale ou un service public, dans une école, dans un musée ou un centre culturel, sur des réseaux, etc. Les thématiques liées à l'informatique de gestion sont détaillées lors de la séance de rentrée mi-septembre.

Pour mener la recherche et la formulation de son sujet de TMsp, l'élève bénéficie de l'accompagnement d'un référent de l'ECG (cf. point V.3 ci-dessous). Le sujet et le plan du TMsp sont validés par la HEG.

V.2 DÉROULEMENT DU TRAVAIL

Le TMsp représente un travail de longue durée qui débute à l'automne et se termine au printemps selon l'échéancier défini par l'école. L'élève doit organiser son temps de recherche et l'articuler au temps dédié aux cours et aux travaux pratiques à domicile.

Étapes de la recherche :

- constituer un corpus d'ouvrages sur la thématique ;
- synthétiser les éléments essentiels ;
- structurer les points et les arguments ;
- étudier un exemple pertinent (enquête sur le terrain le cas échéant):
 - o description de l'organisation de l'information (types d'informations, importation et exportation des informations, utilisateurs, gestion des données, etc.) ;
 - o analyse des rôles du système d'information (produire des informations, déclencher des décisions, fournir des informations, coordonner les tâches à l'intérieur du système) ;
 - o analyse de la productivité du système (planification et suivi des performances, utilisation judicieuse des technologies, etc.) ;
 - o analyse de la qualité du système (conformité de la réalisation par rapport aux besoins, adaptabilité, fiabilité, facilité d'utilisation, etc.) ;
 - o étude des aspects ergonomiques ;
- conclusion sur l'apprentissage personnel du sujet et de la démarche de recherche.

V.3 ENCADREMENT

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie de l'accompagnement méthodologique d'un-e référent-e ECG choisi-e par la direction, sous forme d'entretiens réguliers (au minimum un entretien par mois). Les entretiens TMsp doivent tous être organisés en présentiel (la visioconférence n'est autorisée qu'à titre exceptionnel et en accord avec la personne responsable de la filière MS concernée).

Au début de la démarche, l'élève suivra un cours d'initiation à la recherche documentaire académique dispensé à la HEG, dans le cadre du programme de la passerelle ESIG. Ce cours introduira la posture universitaire à adopter dans un travail de recherche, par exemple l'auto-apprentissage, la prise de notes, le référencement et les techniques collaboratives. Ce cours va permettre aux élèves de/d' :

- cibler le sujet de recherche qu'ils/elles souhaitent aborder dans leur TMsp ;
- apprendre où et comment trouver les informations nécessaires ;
- aiguïser leur regard critique ;
- citer correctement leurs sources ;
- s'organiser de manière optimale.

Parallèlement, quatre séances de méthodologie de deux heures, organisées en dehors du temps d'enseignement complètent l'accompagnement théorique et pratique du TMsp. Les séances réunissent les élèves de MSCI informatique de gestion et les référent-e-s ECG ; elles sont animées par les doyen-ne-s responsables de la MSCI informatique de gestion ou des personnes ressources. Les séances de méthodologie abordent les aspects suivants :

- méthodologie 1 : - choix du sujet, du traitement de la thématique et formulation du plan ;
- méthodologie 2 : - méthode d'élaboration d'une problématique à partir d'un développement du sujet thématique ;
- recherche bibliographique variée – constitution d'un corpus ;
- méthodologie 3 : - techniques de rédaction (références bibliographiques, sommaire, notes, annexes, outils de correction informatique) ;
- méthodologie 4 : - techniques de présentation orale du travail de maturité spécialisée ;
- élaboration de supports visuels.

V.4 ÉCHÉANCIER ANNUEL DE RÉALISATION DU TMsp

Semaines	Dates	Phases
Semaine 37	11.09.2024	Présentation des aspects thématiques
Semaines 38-41		Entretien avec le/la référent-e ECG : élaboration du plan
Semaine 39	30.09.2024 17h-18h30	Séance de méthodologie du TMsp 1
Semaine 41	11.10.2024 17h	Remise du projet de TMsp
Semaine 42		Validation du sujet et du plan par HEG
Semaine 44		Retour sur la validation du projet de TMsp
Semaines 44-50		Cours d'initiation à la recherche documentaire académique à la HEG
Semaine 45	04.11.2024 17h-18h30	Séance de méthodologie du TMsp 2

Semaines 46-2		Entretiens avec le/la référent-e ECG : questionnement, problématique, hypothèses et recherche active.
Semaines 2-17		Entretiens avec le/la référent-e ECG : rédaction
Semaine 4	20.01.2025 17h-18h30	Bilan intermédiaire du TMsp avec les référent-e-s ECG
Semaine 9	17.02.2025 17h-18h30	Séance de méthodologie du TMsp 3
Semaine 17	14.04.2025	Remise du TMsp
Semaines 17-22		Entretien avec le/la référent-e ECG : soutenance
Semaines 20-22		Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Semaine 21	19.05.2025 17h-18h30	Séance de méthodologie du TMsp 4
Semaine 23		Soutenance orale du TMsp

V.5 PRESENTATION DU TMsp

V.5.1 *Partie écrite*

Le TMsp contient les parties suivantes :

- une introduction où l'élève définit sa thématique, justifie son questionnement et les aspects abordés dans le travail ;
- le corps du travail où l'élève :
 - développe son corpus théorique dûment référencé en s'appuyant sur des sources variées (articles, cours, illustrations, documentaires, personnes ressources) ;
 - apporte une synthèse construite à partir du corpus théorique ;
- une conclusion dans laquelle l'élève dresse le bilan de sa recherche et de son processus d'apprentissage.

V.5.2 *Document écrit*

Le travail est réalisé selon les standards de production écrite :

- il inclut une première page de couverture (page titre), une table des matières (ou un sommaire), une bibliographie ainsi qu'une quatrième de couverture ;
- il comporte 15 à 20 pages sans compter les illustrations et les annexes ;
- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère Arial 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto) ;
- le titre du TMsp est celui de la recherche (max. 80 caractères), il figure sur la page de couverture, qui comprend les informations administratives nécessaires : les noms

de l'élève et du/de la référent-e ECG ; la mention « Maturité spécialisée communication-information en informatique de gestion », l'année scolaire de réalisation du TMsp, le nom de l'ECG ;

- une bibliographie sélective est intégrée au dossier TMsp sous forme d'annexe ; les principales références utilisées – ressources informatives et humaines – sont répertoriées dans le respect des règles d'édition détaillées dans le *Guide de rédaction des références bibliographiques de l'Infothèque* (HEG, 2020) ;
- le travail est structuré, respecte les éléments traditionnels d'organisation d'un texte écrit ;

Le TMsp est rendu en deux exemplaires imprimés et reliés, dans le délai imparti. Les exemplaires sont acheminés par les élèves : l'un au répondant HEG et le deuxième au référent ECG. Le TMsp est également rendu dans une version Word et PDF à l'attention du/de la référent.e ECG et de la doyenne MSCI.

A la même date, chaque étudiant-e doit déposer une version fichier électronique de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu), pour la vérification de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)*, sur le plagiat et la fraude.

V.6 SOUTENANCE ORALE

Le TMsp est présenté dans le cadre d'une soutenance orale, en présence d'un jury. La soutenance orale dure 40 minutes et se déroule en deux temps de la manière suivante :

- a) une présentation de son travail par l'élève (15-20 minutes) incluant les points suivants :
 - une présentation synthétique et une analyse du champ de recherche sur lequel porte le TMsp ;
 - une présentation et une analyse de la méthodologie choisie ;
 - une présentation des sources et des références retenues ;
 - un bilan personnel de ses propres apprentissages ;
- b) une discussion avec le jury (15-20 minutes) mettant en évidence :
 - les arguments défendus dans la présentation ;
 - la capacité de l'élève à répondre aux questions du jury et à défendre sa position.

V.7 ÉVALUATION

V.7.1. Modalités d'évaluation du TMsp

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : - excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leurs évaluations détaillées de la partie écrite en commun : ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSCI informatique de gestion, remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention « suffisant ».

V.7.2. Composition du jury

L'évaluation est effectuée par un jury composé d'un-e représentant-e de la HEG et du/de la référent-e ECG.

V.7.3. Critères d'évaluation du TMsp

L'évaluation globale porte, d'une part, sur l'autonomie et la progression du travail et, d'autre part, sur la qualité de la réflexion et la présentation du TMsp. Elle est spécifique sur les points suivants :

I. *Démarche et dossier* : 2/3 de l'évaluation du TMsp

1. respecter le cadre de travail :
 - respect des consignes et des échéances
 - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail :
 - autonomie dans les démarches à réaliser
 - organisation efficace du recueil des informations
 - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. constituer un corpus de références :
 - diversité des sources
 - pertinence des références
4. développer une recherche :
 - description pertinente du contexte
 - évolution de la problématique
 - exploitation des ressources
 - positionnement critique
5. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document:
 - structuration et cohérence
 - argumentation et exemplification
 - respect des consignes documentaires
 - respect des conventions bibliographiques
 - usage correct de la langue

II. *Soutenance* : 1/3 de l'évaluation du TMsp

6. connaître le sujet :
 - appropriation du sujet
 - défense de la problématisation
7. critiquer sa démarche de travail :
 - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
 - prolongement du processus d'apprentissage

8. communiquer oralement :
- structuration de la présentation
 - clarté de la transmission orale

V.8. REMÉDIATION AU TMsp

L'étudiant-e, qui obtient la mention "insuffisant" sur la partie "démarche et dossier" au TMsp, a la possibilité de la compléter et de l'améliorer, dans un délai de 2 semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 4 ("développer une recherche"), et/ou la compétence 5 ("organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document"), et/ou le critère 5.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance : l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible pour la partie écrite est "suffisant". Lorsque la mention finale obtenue sur les deux parties est évaluée "insuffisant" (après remédiation ou non sur l'écrit), l'échec de la MSCI informatique de gestion est alors notifié.

V.9. DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel et artistique selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

VI. RÉUSSITE DE LA MSCI INFORMATIQUE DE GESTION

Le titre de certificat de maturité spécialisée est délivré par l'ECG. Il est obtenu aux conditions suivantes : l'étudiant-e doit avoir obtenu :

- la validation de l'année passerelle à l'ESIG ;
- la mention « suffisant », au moins, pour le travail de maturité spécialisée et la soutenance.
- obtenu la certification de niveau B2 (CECR) dans les deux langues secondes de la MSCI ;
- validé les séjours linguistiques dans les deux régions linguistiques correspondant aux langues de la MSCI.

Le délai pour obtenir les deux attestations B2 est fixé à la rentrée scolaire suivant l'année de MSCI.

VI.1. PROCÈS-VERBAL DE L'ANNÉE DE MATURITÉ

L'ECG rédige un procès-verbal de l'année de maturité lorsque le résultat du TMsp et toutes les attestations sont transmis et qu'ils satisfont aux conditions de réussite décrites ci-dessus. Ce document sert d'attestation de l'obtention du titre et permet l'immatriculation à la HEG. Les certificats MSCI sont remis lors d'une cérémonie commune à toutes les maturités spécialisées à la fin du mois de novembre ou début décembre.

VII. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S/RÉPONDANT-E-S

Le/la référent-e ECG

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du travail de maturité spécialisée ;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée ;
- participe aux rencontres méthodologiques ;
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement le/la doyen-ne ECG répondant-e de la maturité spécialisée ;
- évalue le TMsp en collaboration avec un-e représentant-e de la HEG.

Le/la répondant-e HEG (Informatique de gestion)

- est la personne ressource sur les aspects scientifiques du TMsp ;
- valide le sujet et le plan du TMsp ;
- évalue le TMsp (oral et écrit) en collaboration avec le/la référent-e ECG.

Les enseignant-e-s de la classe passerelle de l'ESIG

- dispensent et évaluent les cours théoriques et pratiques du programme de la passerelle de l'ESIG.

VIII. SUIVI ADMINISTRATIF

Le suivi administratif de la MSCl est assuré par l'ECG qui organise la formation (indépendamment de l'école qui a délivré le certificat ECG).

Les absences ponctuelles aux cours de la HEG doivent être excusées auprès des responsables de cours selon les modalités précisées. Les absences ponctuelles aux séances méthodologiques du TMsp doivent être annoncées avant la séance et excusées auprès de la responsable de la MSCl à l'ECCG Aimée-Stitelmann.

Toute absence prolongée nécessitant un certificat médical doit être communiquée à la responsable de la MSCl à l'ECCG Aimée-Stitelmann. Les absences faisant l'objet d'une demande exceptionnelle ou en dehors des heures de cours doivent également être adressées à la responsable de la MSCl à l'ECCG Aimée-Stitelmann.

IX. ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE BACHELOR A LA HEG

Le titre de maturité spécialisée communication-information en informatique de gestion permet d'accéder sans examens en 1^{re} année Bachelor à la Haute école de gestion Genève (HEG).

L'inscription est à la charge des élèves selon les modalités et dans les délais fixés par la HEG.

Pour toute information : www.hesge.ch/heg

**MATURITÉ SPECIALISÉE COMMUNICATION-INFORMATION
INFORMATIQUE DE GESTION
CALENDRIER 2024 – 2025**

Date	Étape
Mardi 25 juin 2024 A l' ECCG Aimée-Stitelmann pour tous les élèves inscrits (horaire et salle à préciser) Au plus tard le 28 juin 2024	Confirmation des inscriptions en MSCl. Présence obligatoire des élèves souhaitant s'inscrire en MSCl informatique de gestion ; ceux-ci devront communiquer les détails de leur séjour linguistique et présenter leurs deux attestations B1. Confirmation de l'admission provisoire en MSCl informatique de gestion (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement; les documents importants liés à la rentrée seront joints à cet envoi)
Juillet-août 2024	Premier séjour linguistique de 5 semaines dans un pays correspondant à l'une des langues étudiées
Jeudi 15 août 2024, de 10h à 12h A l' ECCG Aimée-Stitelmann pour tous les élèves inscrits (horaire et salle à préciser)	Délai de validation du 1 ^{er} séjour linguistique
Lundi 19 août 2024	Début des cours à l'ESIG
Mercredi 11 septembre 2024, 15h00 à 18h à l'ECCG Aimée Stitelmann (salle à préciser)	Séance de rentrée de la MSCl informatique de gestion et présentation des aspects thématiques
Septembre 2024	Début du TMsp (voir calendrier détaillé aux pages 9-10)
Du 10 mars au 27 juin 2025	Cours de préparation aux deux certifications B2
Lundi 14 avril 2025	Remise du TMsp
14 au 28 mai 2025	Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Dans la semaine du 10 juin 2025 à l'ECCG Aimée Stitelmann (salle à préciser)	Soutenance du TMsp
Juillet-août 2025	Deuxième séjour linguistique de 5 semaines dans un pays correspondant à la 2 ^e langue étudiée
Dans la semaine du 11 août 2025	Session d'examens B2
Vendredi 15 août 2025, 17h	Délai de validation du 2 ^e séjour linguistique
Semaine 38	Début de l'année Bachelor HEG
10 octobre 2025	Clôture de l'année MSCl 2024-2025
Fin novembre/début décembre 2025	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée